

1. Indice de Végétation (NDVI : Normalized Difference Vegetation Index)

A la première décennie du mois de septembre, la végétation s'est bien installée sur l'étendue du territoire national avec des valeurs du NDVI qui sont moyennes à élevées. Comparées à la décennie précédente, ces valeurs se sont améliorées au centre et au nord du pays particulièrement dans les régions de Kaffrine, Kaolack, Louga et Matam ainsi qu'à la partie Est du département de Podor (Figure 1a, 1b et 1c). Cependant, elles restent faibles dans certaines zones des départements de Podor (Ouest), Dagana, Louga et Kébémér.

Les profil NDVI du département de Guinguinéo (zone agricole) est largement en dessous de la moyenne de la série 1999-2022 (Figure 2a). Cependant, pour le département de Matam (zone pastorale) le profil suit la moyenne de la série 1999-2022 entre les mois de juin et juillet. Puis, il est noté une forte croissance à partir de la deuxième décennie du mois d'août après une chute entre la première et la deuxième du mois d'août (Figure 2b).

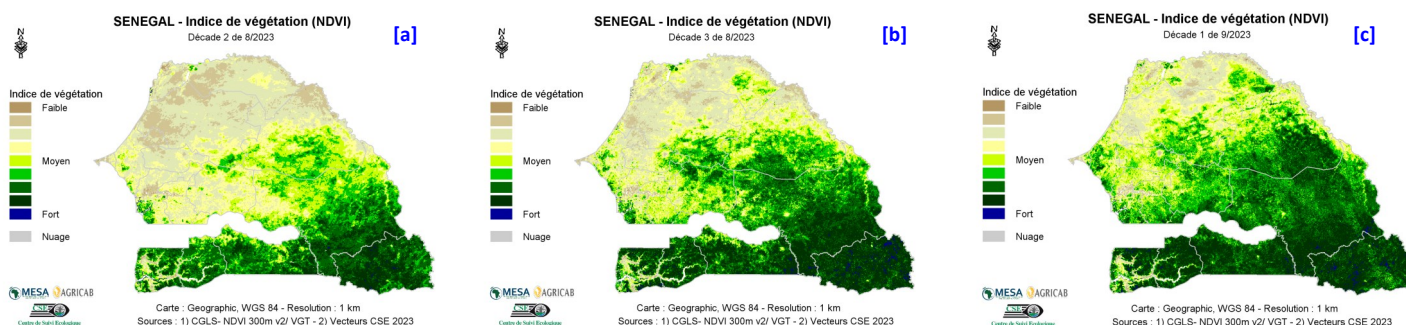


Figure 1 : Cartes du NDVI de (a) la deuxième décennie, (b) la troisième décennie d'août et (c) la première décennie de septembre 2023

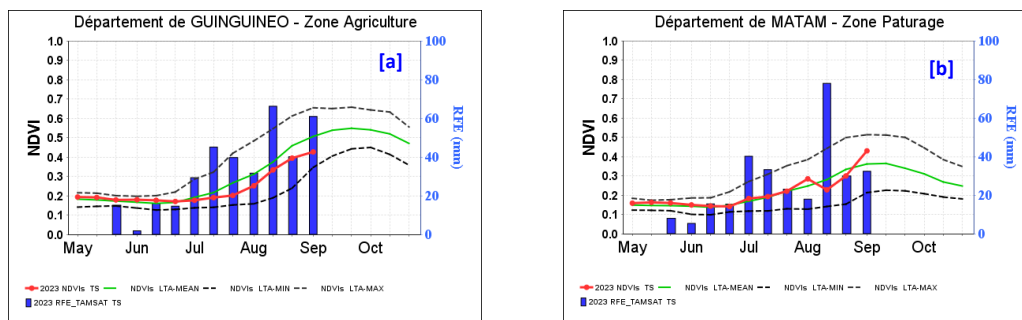


Figure 2 : Evolution du profil du NDVI dans les départements de (a) Guinguinéo (zone agricole) et de (b) Matam (zone pastorale).

2. Anomalies de croissance de la végétation (VCI)

L'analyse du Vegetation Condition Index (VCI) montre que les conditions de croissance de la végétation à la première décennie du mois de septembre sont globalement favorables en Casamance, dans le Sénégal Oriental et la région de Matam (Figure 3c). Toutefois, elles restent défavorables sur une partie de la Zone Sylvopastorale (Ouest) et du Bassin Arachidier. Comparée à la décennie précédente, une nette amélioration est observée sur la partie Ouest du département de Podor ainsi que les départements de Matam et Kanel. Par contre, elles se sont dégradées dans la région de Kaffrine et le sud du département de Linguère (Figures 3a, 3b et 3c).

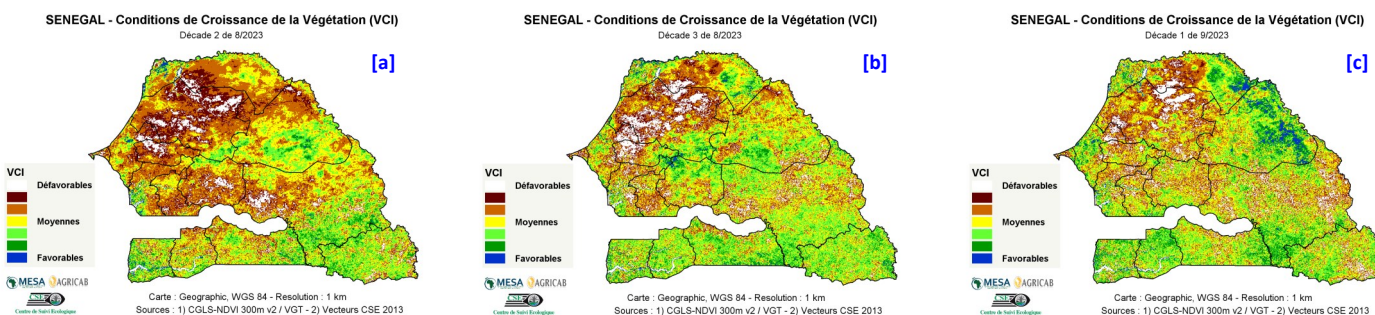


Figure 3 : Cartes du VCI de (a) la deuxième décennie, (b) la troisième décennie d'août et (c) la première décennie de septembre 2023